

Conservation des oiseaux sauvages; pouvoirs d'exécution de la Commission

2008/0038(COD) - 03/06/2008

En adoptant le rapport de M. Miroslav **OUZKY** (EPP-ED, CZ), la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté telle quelle, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 79/409 /CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.